

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,

Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,

Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;

Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,

Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON CASTELLAN,

Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,

Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,

Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,

Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,

Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS,

Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,

Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,

Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,

Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;

Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

Monsieur Philippe RASQUIN, Président;

OBJET: SCLAYN: rue Docteur Parent - Démolition et reconstruction d'un complexe buvette/vestiaire pour le football de SCLAYN (Ville

d'ANDENNE) - Dépôt d'un nouveau dossier

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance, à l'unanimité des membres présents ;

Vu l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (ci-après CDLD) ;

Vu le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2021 portant exécution du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2015, relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Considérant la volonté des instances communales de démolir et de reconstruire un complexe buvette/vestiaire pour le football à SCLAYN ;

Vu la désignation du bureau d'architecture CARION à titre d'auteur de projet ;

Vu le dossier administratif comprenant l'ensemble des pièces pertinentes à transmettre dans le cadre de cette demande de subside ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du Conseil communal par laquelle ce dernier a marqué son accord sur la demande de subside et le formulaire de recevabilité à introduire auprès d'INFRASPORT;

Vu le dossier établi par l'auteur de projet (bureau d'architecture CARION), comprenant les plans, l'estimatif ainsi que des vues 3D ;

Vu son inscription au PST sous l'action A.46;

Considérant l'estimatif établi au montant de 1.290.047,18 euros HTVA;

Considérant qu'il est de bonne administration et de bonne économie de marquer accord sur la proposition d'avant-projet pour la demande de subside ;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE:

Article 1er:

De marquer un accord, dans le cadre de la demande de subside à INFRASPORTS, sur l'avant-projet établi par l'auteur de projet (Bureau CARION). Ledit document est annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante et être transcrit à sa suite au registre des procès-verbaux.

Article 2:

Le devis estimatif, établi au montant de 1.290.047,18 € euros HTVA, est approuvé.

Le subside escompté s'élève à 65%.

Article 3:

De charger la DST d'exécuter la présente décision consistant à transmettre le dossier à INFRASPORTS.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

e Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS